

## ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DANS *act4nature*

Acteur de l'économie depuis plus de 150 ans, Société Générale accompagne le développement économique dans le monde entier grâce à sa présence dans 67 pays.

Depuis plus de 10 ans, le groupe met en œuvre des engagements environnementaux et sociaux (E & S) dans le cadre de ses activités bancaires et financières. Ces engagements évoluent régulièrement dans une logique d'amélioration continue. Ils sont complétés et déclinés par des politiques E & S sectorielles pour les secteurs d'activité considérés comme les plus sensibles, dont certaines intègrent de façon explicite les enjeux de conservation de la biodiversité (agriculture, pêche & agro-alimentaire ; exploitation forestière ; huile de palme ; pétrole et gaz...).

En 2014, Société Générale a publié en outre une politique transversale sur la biodiversité visant à mieux encadrer les produits et services associés à un risque potentiel d'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques.

La politique intègre l'adhésion notamment aux conventions et initiatives suivantes :

- La Convention sur la Diversité Biologique et son Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 comprenant les objectifs d'Aichi ;
- La Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore (CITES) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS ou Convention de Bonn) ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) ; la Convention de l'UNESCO concernant la protection du Patrimoine Mondial culturel et naturel et le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB) ;
- La Liste Rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- La Base de données mondiale sur les aires protégées (Programme conjoint du PNUE et de l'UICN) ;
- Les Zones Clés pour la Biodiversité (UICN).

### Société Générale a rejoint l'initiative *act4nature* et prend les engagements individuels suivants :

■ Société Générale, dans le cadre de son évaluation E & S des transactions dédiées, s'assure que lorsque les activités financées sont situées dans, ou susceptibles d'avoir des impacts importants sur des espaces protégés (IUCN I à IV) ou identifiés comme Zones Clés pour la Biodiversité, des mesures d'atténuation sont mises en œuvre avec un objectif de zéro perte nette en biodiversité ;

■ Société Générale applique les Principes de l'Équateur sur le périmètre de cette initiative, et vérifie pour ces opérations la conformité avec la norme de performance 6 de la SFI (Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes) ;

■ Société Générale a rejoint le « Soft Commodities Compact » (Convention sur les matières premières agricoles) de la « Banking Environment Initiative » (Initiative Bancaire sur l'Environnement) et veille dans ce cadre à ce que ses clients de la banque de financement et d'investissement actifs de façon significative dans le secteur amont de l'huile de palme dans les régions à risque élevé de disparition de forêt tropicale aient pris avant 2020 des mesures leur permettant de vérifier que leurs opérations soient cohérentes avec un objectif de zéro déforestation nette ;

■ Société Générale n'intervient pas dans des opérations dédiées :

- à l'exploration et la production de pétrole à partir de sable bitumineux ;
- à l'exploration et la production de pétrole en Arctique ;
- à des installations produisant des agro-carburants de première génération ;
- à des installations du secteur Pétrole et Gaz situées dans un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ou susceptibles d'avoir un impact matériel sur la valeur universelle remarquable d'un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- à des plantations (exploitation forestière ou palmier à huile) menaçant des zones à Haute Valeur de Conservation, ou créées par le remplacement de forêt primaire.

■ Société Générale a rejoint le Club B4B+ initié par CDC Biodiversité dans le but d'élaborer à l'horizon 2020 une méthodologie d'évaluation de l'empreinte biodiversité de certains secteurs économiques afin de développer un indicateur agrégé unique dans la même dynamique que le bilan carbone. Le Club B4B+ permettra également de nouer des partenariats avec des acteurs qui ont un impact sur la biodiversité.

Le bilan de la mise en place des initiatives sera publié dans notre document de référence qui fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant et sur le site institutionnel du groupe.